

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 mars 2025	Nombre de conseillers communautaires Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 49
Date d'affichage de la convocation :	19 mars 2025	

Séance du 26 mars 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, Salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 37

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Evelyne TRES CARTES, Marie-Hélène GOUEDARD, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Éric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothee BRICOUT, Jacques COURTAT, Éric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 12 avec pouvoir

Catherine DECUYPER, pouvoir à Evelyne TRES CARTES
Sébastien DORA, pouvoir à Marie-Hélène GOUEDARD
Christine LEMOINE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
Dominique AUBERGER, pouvoir à Patrice CHASSERY
Frédérique COLAS, pouvoir à Eric APFFEL
Bernadette MONNIER, pouvoir à Anne MIELNIK-MEDDAH
Bernard MORAINÉ, pouvoir à Nicolas SORET
Michèle BARRY, pouvoir à Kevin AUGÉ
Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à Jacques COURTAT
Laurent CHAT, pouvoir à Philippe PETIT
Valérie SUBRENAT, pouvoir Xavier MARQUIS
Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETARE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Adhésion de principe à l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comte**

FIN/2025/33

**Conseil communautaire du
26 mars 2025**

Objet : Adhésion de principe à l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté

(Voir statuts en pièce jointe)

VU les articles L324-1a L 324-9 du Code de l'urbanisme, modifiés par l'article 146 de la loi n°2014-336 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et a un urbanisme rénové ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles l221-1, l221-2 et l300-1 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2131-1a L2131-11 relatifs au contrôle de légalité des actes et l'article L2121-20 ;

VU l'article L1607 bis du Code général des impôts relatif à la Taxe Spéciale d'Équipement ;

VU l'article L302-7 du Code de la construction et de l'habitation ;

VU les statuts de l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comte (en annexe) ;

VU la commission des finances et le conseil des Maires du 11 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT le besoin identifié de se doter d'un outil de maîtrise foncière pour répondre aux enjeux de développement et d'aménagement du Jovinien qui soit en mesure d'accompagner les communes dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie foncière ;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le Directeur de l'EPF Bourgogne Franche Comté devant la conférence des Maires du 11 février 2025 soulignant l'intérêt de se doter d'un tel outil ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Communauté de communes du Jovinien d'adhérer à cette structure ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 45

Contre : 2 (Cyril HAGHEBAERT pour lui-même et pour Christine LEMOINE)

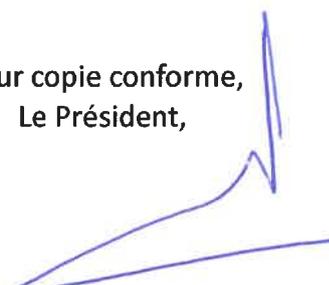
Abstentions : 2 (Éric GALLOIS, Jean-Marc GRILLET-AUBERT pour Gilles-Maxime POIBLANC)

-APPROUVE l'adhésion de principe de la communauté de communes du Jovinien à l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comte (EPF Doubs BFC),

-AUTORISE l'instauration de la Taxe Spéciale d'Équipement sur le territoire de la communauté de communes du Jovinien,

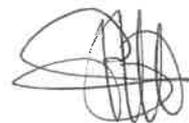
-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés ou décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Laurence MARCHAND